

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 10 Avril 2019

Date de convocation : 5 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13 Procurations : 6 Votants : 19

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Marie-Gabrielle MONSET

EXCUSÉES : Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Sandrine LARBIOUZE, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

PROCURATIONS : Jean-Jacques CLAVERIE à Marc CANTON, Delphine CRASPAY à Martine BERT, Sandrine LARBIOUZE à Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Alexandre LARRUHAT, Corinne PANATIER à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2019-15 : Subventions aux associations 2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser les subventions suivantes :

Coop Scolaire les Esquirous (Pont-Latapie)	957 €
Association Parents Elèves (Pont-Latapie)	132 €
Occe Coop Scolaire (Bourg)	5 046 €
Association Parents Elèves (Bourg)	696 €
Conscrits	150 €
ASSON Animation	600 €
Association Asson-Sports	9 000 €
Total	16 581 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ les subventions aux associations citées.

PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2019

VOTE

POUR	15
CONTRE	
ABSTENTION	4

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019

